



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 20 mai 2021  
à 16 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constaté l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 mai 2021 à 16 h 30.
- 10.03** Période de questions du public

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Affecter une somme de 5 027 700 \$ provenant des surplus de gestion 2020 dans les réserves de l'arrondissement.
- 30.02** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices prévus au PCPR 2022 et PRCPR 2022 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1214040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion 2020 pour un montant total de 5 027 700 \$ dans les comptes de réserves de l'arrondissement.

**Considérant :**

L'adoption par le conseil municipal le 17 mai dernier d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la ville de Montréal;

Les surplus de gestion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 5 027 700 \$ pour l'exercice financier 2020;

**Il est recommandé:**

D'approuver l'affectation d'une somme de 23 100 \$ à la réserve pour la stabilisation du coût de déneigement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 252 111 \$ à la réserve pour imprévus de l'arrondissement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 500 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers;

D'approuver l'affectation d'une somme de 3 252 489 \$ à la réserve développement;

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2020 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2021-05-17 10:54

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion 2020 pour un montant total de 5 027 700 \$ dans les comptes de réserves de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2021, a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, et a déterminé les surplus de gestion des arrondissements.

Seuls les arrondissements qui présentent un surplus de gestion se verront attribuer les sommes ainsi dégagées, qu'ils pourront affecter à des fins précises, au regard des modalités particulières retenues par leur conseil d'arrondissement respectif.

Les résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentent un surplus de gestion de 5 027 700 \$ pour l'année 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1216254001 17 mai 2021 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques.

**DESCRIPTION**

La politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal présenté en pièce jointe définit les règles en matière d'affectation des surplus et de comblement des déficits de gestion. Il y est mentionné les règles suivantes:

**1) Le comblement de tout déficit cumulé au 31 décembre 2020 qui n'a pas été renfloué;**

L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville n'ayant aucun déficit à rembourser, cette règle ne s'applique pas.

**2) Le comblement jusqu'à concurrence de 50% du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le**

### ***surplus de gestion établi;***

Le budget annuel de cette activité en 2021 est de 4 756 200 \$. Suivant la règle énoncée, le montant de la réserve devrait se chiffrer à 2 378 100 \$. La réserve - déneigement actuelle de l'arrondissement est de 2 355 000 \$. Afin de respecter la règle énoncée, un montant de 23 100 \$ sera ajouté à cette réserve. Suite à cet ajout, la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement totalisera 2 378 100 \$.

### ***3) Le comblement jusqu'à concurrence de 100% du budget annuel ( estimé des coûts 2020), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts "santé et sécurité au travail" à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus établi;***

Le budget annuel pour la CSST de l'arrondissement est de 975 829 \$. La réserve actuelle aux livres est de 975 829 \$. Par conséquent, aucun montant supplémentaire n'est alloué à cette réserve.

### ***4) Le comblement jusqu'à 1,5% du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible;***

Le budget de l'arrondissement en 2021 totalise 58 624 100 \$. Suivant la règle énoncée, le montant de la réserve devrait se chiffrer à 879 362 \$. La réserve actuelle totalise 627 251 \$. Afin de respecter la règle énoncée, un montant de 252 111 \$ sera ajouté à cette réserve. Suite à ce transfert, le solde de la réserve pour imprévus totalisera 879 362 \$.

### ***Tout solde du surplus de gestion de 2020 déterminé pour l'arrondissement est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.***

Le solde résiduel de 4 752 489 \$ sera reparti comme suit: 1 500 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers et 3 252 489 \$ à la réserve développement de l'arrondissement permettant ainsi d'assurer un budget dédié pour les projets futurs de l'arrondissement

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le surplus de gestion dégagé en 2020 au montant de 5 027 700 \$ a été réparti aux réserves de l'arrondissement comme suit :

Réserve déneigement : 23 100 \$

Réserve imprévus : 252 111 \$

Réserve immobilière : 1 500 000 \$

Réserve Développement : 3 252 489 \$

Suite aux modalités d'affectation identifiée précédemment, les réserves de l'arrondissement totalisent maintenant 13 432 898 \$. La répartition des réserves se détaille comme suit:

Réserve - déneigement: 2 378 100 \$

Réserve SST: 975 829 \$

Réserve imprévus: 879 362 \$

Réserve immobilière: 5 106 742 \$

Réserve développement: 4 092 865 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BÉLANGER  
Conseillère en gestion des ressources  
financières C/E

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-06

Marie-Pierre BUSSEAU  
Directrice performance\_greffe et services  
administratifs - par intérim



**Dossier # : 1217930003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices prévues au PCPR 2022 et PRCPR 2022 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices prévues au PCPR 2022 et PRCPR 2022 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

**Signé par** Gilles CÔTÉ **Le** 2021-05-17 14:10

**Signataire :**

Gilles CÔTÉ

---

Directeur du développement du territoire  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217930003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices prévues au PCPR 2022 et PRCPR 2022 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de trottoirs sur le réseau artériel .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1180615001 - CM18 1378 adopté le 19 novembre 2018 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation des travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (à venir).

**DESCRIPTION**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville possède la main d'œuvre et la compétence technique pour réaliser des travaux de reconstruction de trottoir sur le réseau artériel et les collectrices de la ville. Il souhaite donc offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux visant la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices prévues au PCPR 2022 et PRCPR 2022.

**JUSTIFICATION**

Étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à l'état des trottoirs, sur le réseau artériel et sur les collectrices, cet octroi de contrat permet de répondre efficacement aux demandes des citoyens en lien avec plusieurs problématiques de trottoir dangereux ainsi que d'assurer la circulation des usagers.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentera, lors de l'octroi des contrats, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, le tout par le biais d'un dossier décisionnel dont le SUM sera en partie prenante et qui feront l'objet d'une demande d'intervention au Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables. Les provenances budgétaires seront alors précisées lors de l'octroi des contrats.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection de trottoir dont l'état de dégradation est plus qu'avancé.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des avis écrits seront distribués 24 heures à l'avance aux résidents pour qui les travaux concernent la reconstruction de leur entrée de garage. Les résidents seront avisés de sortir leurs véhicules le cas échéant.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conception, plans et devis : janvier
- Appel d'offre et octroi contrat de réalisation : avril-mai
- Réalisation : juillet-août

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Cynthia MARLEAU, Service des finances

Lecture :

Jean CARRIER, 17 mai 2021  
Cynthia MARLEAU, 17 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu CARRIER  
ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-14

Michel BORDELEAU  
Chef de division